



Mairie de SERRALONGUE

66230

Téléphone: 04.68.39.61.34

email: [serralongue@wanadoo.fr](mailto:serralongue@wanadoo.fr)

Le conseil municipal de la commune de Serralongue s'est réuni le vendredi 18 octobre 2024 à 17h30 à la salle Hubert TENAS.

---

### Ordre du jour - Présents - Absents – Procurations - Quorum

---

#### Ordre du jour :

- Travaux logement – retour de la consultation et choix des entreprises (délibération),
- Demande de subvention pour les travaux de cristallisation d'urgence du Château de Cabrenç (délibération),
- Modification du tableau des effectifs (délibération),
- Présentation et approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau (délibération),
- Présentation et approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (délibération),
  
- Questions diverses

#### Etaient présents :

Ilhem BELOULHI, Nadia GUYAUX, Philippe JUANOLA (Maire), Machteld LEMPENS, Peter PETERSEN, Eve ROIG, Richard TENAS, Corinne TESSIER.

#### Absentes excusées :

Virginie VERRIER

Désignation d'un secrétaire de séance : Richard TENAS

---

### Approbation de la note de synthèse du 14 septembre 2024 à 15h00

---

#### Exposé du rapporteur :

Mr Le Maire indique que les membres du Conseil Municipal avaient tous été destinataires de la note de synthèse de la séance du 14 septembre 2024 à 15h00.

Il questionne l'assemblée afin de savoir si des membres du Conseil Municipal souhaitent solliciter des rectifications et/ou modifications sur le document en question.

Ceci étant dit et entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**.

**Adopte le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2024 à 15h00**

## DÉLIBÉRATIONS

*Rapporteur : Mr Le Maire*

### Délibération n°37-2024 – Choix des entreprises pour les travaux de logements à l’hostal de cabrenç

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la création d’un logement au-dessus de l’Hostal de Cabrenç, des entreprises ont été consultées.

Suite à la commission MAPA du 18 octobre 2024, les offres sont les suivantes :

- **Lot Chauffage : société BAC retenue pour le déplacement de la chaudière sur la base du devis D202406112 pour un montant de 6800 Euros HTVA.**
- **Lot placoplâtre : demande d’avenant à la société » PALMEIRA pour local technique chaudière.**

Interventions :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents :

- Attribue le lot Chauffage à la société BAC
- Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

### Délibération n°38-2024 – Demande de subvention – travaux de cristallisation d’urgence du château de Cabrenç

Vu le projet de cristallisation d’urgence du château de Cabrenç,

Monsieur Le Maire propose à l’assemblée de valider le projet de cristallisation d’urgence du château de Cabrenç,

Monsieur Le Maire propose de solliciter l’État, la Région et le Département afin d’obtenir les aides nécessaires à la réalisation de ce projet,

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

<b>Coût HT des travaux :</b>	<b>52 450 €</b>
État – DRAC 40 %	29 980 €
Région 20 %	10 490 €
Département 20 %	10 490 €
Autofinancement	11 980 €
<b>Coût TTC des travaux</b>	<b>62 940 €</b>

Interventions :

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :**

- Valide le projet de cristallisation d'urgence du château de Cabrenç,
- Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

**Délibération n°39-2024 Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois.

**Vu les besoins du service, Monsieur le Maire propose de procéder :**

- à la création d'un emploi contractuel agent polyvalent d'entretien afin de palier à un accroissement d'activité.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 5 juillet 2023 comme suit :

**FILIERE TECHNIQUE :**

Grade : Agent de Maitrise	Effectif : 01
Grade : Adjoint Technique	Effectif : 01

**FILIERE ADMINISTRATIVE :**

Grade: Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	Effectif : 01
Grade: Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ième</sup> Classe (28/35 <sup>ème</sup> )	Supprimé
Grade: Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ième</sup> Classe (30/35 <sup>ème</sup> )	Effectif : 01

**CONTRACTUEL :**

Agent polyvalent d'entretien (20/35 <sup>ème</sup> )	Effectif : 01
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	Effectif : 01

**Interventions :**

- ***Cette création de poste est faite afin d'anticiper le prochain départ à la retraite d'un agent du service technique en Mai 2025.***

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- ACCEPTE la création d'un emploi contractuel afin d'anticiper le prochain départ en retraite d'un agent du service technique – poste créé à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,
- ACCEPTE la création d'un emploi adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à la modification du temps de travail d'un agent,
- ADOPTE la modification du tableau des effectifs ainsi proposés.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2024.

**Délibération n°40-2024 – Approbation Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de**

## [l'eau 2023](#)

Monsieur le maire présente à l'assemblée le Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau,

Monsieur Le Maire précise que ce rapport a été présenté et adopté par le conseil communautaire du Haut-Vallespir en date du 11 juillet 2024,

Conformément aux dispositions prévues à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés* »

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'approuver le rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau.

### **Intervention :**

- ***Au regard des pertes, un renouvellement du réseau sur certains secteurs prioritaires a été demandé à la Régie Intercommunale.***

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :***

- **ADOPTÉ** le Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau,

## [Délibération n°41-2024 Approbation Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2023](#)

Monsieur le maire présente à l'assemblée le Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif,

Monsieur Le Maire précise que ce rapport a été présenté et adopté par le conseil communautaire du Haut-Vallespir en date du 19 septembre 2024,

Conformément aux dispositions prévues à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés* »

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'approuver le rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :***

- **ADOPTÉ** le Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif,

➤ E.ROIG :

- Samedi 26 Octobre Monseigneur l'évêque de Perpignan sera sur la commune de Serralongue ; il y aura une messe qui suivra son arrivée.
- Samedi 26 Octobre – 2<sup>ème</sup> édition du festival SNORC à partir de 18h avec des animations pédagogiques, observation astronomique et un marché nocturne d'organisé.
- Conjurador : Les travaux de restauration ont été commandés.
- Résidence d'artiste ALMA prévue entre le 20 et le 25 Juin 2024 : la commune propose de prendre en charge les frais d'hébergement, de repas et de transport.

➤ P.PETERSEN :

- Montage photo offert à la commune de Serralongue et à l'Hostal de Cabrenç

➤ C.TESSIER :

- Luz éclairage est venu sur la commune pour faire le choix des lampadaires de la commune. Livraison prévue avant début décembre pour une installation dans la continuité par la régie électrique.
- Butes du verger débroussaillées la semaine dernière

➤ M.LEMPENS :

- La formation défibrillateur dispensée par le conseil départemental des PO qui s'est déroulée mercredi s'est bien passée avec en tout 14 personnes de Serralongue et de Lamanère (mutualisation).

➤ R.TENAS :

- Eclairage du jardin de l'Hostal :
  - éclairage le long du mur en spots encastrés
  - éclairage coté mur Battle à l'aide de deux candélabres dirigés vers le jardin
- Proposition d'étudier l'entretien de la route de Can Pelat sur la portion la plus dégradée
- AG de la Boule de Cabrenç le 01 novembre vers 17h
- AG des Coureurs de Cabrenç le 03 novembre à 16h
- Planification de la réunion des associations en début d'année à prévoir rapidement.

➤ Ph.JUANOLA :

- Le 07/11 rendez vous à la mairie avec Agorespace qui propose des jeux d'enfants
- Dépôt sauvage d'encombrants sur le territoire de la commune ; Monsieur le Maire rappelle que ça constitue un délit et que tous les premiers mercredis du mois il y a un ramassage des encombrants et sur inscriptions auprès du secrétariat de mairie.
- Ouverture de l'agence Postale à compter du 01/11 les mardis de 13h30 à 15h30.
- L'adressage est terminé ; les habitants concernés par les modifications de numéros seront avertis ; idem pour les personnes concernées par des nouveaux noms de rues.
- Le 31/10 rendez-vous à 14h pour le classement des voies afin de répertorier toutes les

voiries communales.

- Cimetière : nous avons consulté un géomètre afin de faire les relevés parcellaires au niveau de l'extension.
- Dans le cadre des travaux de voirie, la rue du village sera étudiée (des devis seront prochainement établis)
- Cérémonie du 11 novembre à 11h suivi d'un verre de l'amitié à l'hostal de Cabrenç

*Prochain Conseil Municipal:*

- *Conseil municipal le vendredi 15 Novembre à 17h30*